Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215600180-20260910-202609007-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU
10 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS
EXTRAIT

L'an 2026 – le DIX SEPTEMBRE,
Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard MONTI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** Présents : 15 Votants : 15

Date de la convocation : 04/09/2026

PRESENTS : MONTI Bernard, ROBERDEL Bertrand, CROCHET Catherine, BOUILLARD Philippe, LE JALLÉ Hervé, LEBRUN Olivier, QUESSEVEUR Véronique, LANOË ROUBAUT Stéphanie, MAFOA Jean-Yves, LONCLE Sandra, LOUER Ivan, LERONDEAU Camille, LE GUENNEC Louise, DUPONT DUTILLOY Eric, BELLOY Céline.

APPEL ET VALIDATION DU QUORUM : Monsieur le Maire accueille les participants. Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 h 00.

SECRETAIRE de séance : Camille LERONDEAU est élue secrétaire de séance.

Délibération 2026 09 007
Matériel communal – convention de cession

Monsieur le Maire informe le conseil : la commune est propriétaire d'une tonne à eau acquise d'occasion en octobre 1996 pour un montant équivalent à 960,91 € H.T. (4 000 Francs à l'époque).

Vu son état de vétusté, cet équipement est désormais inutilisable pour les services techniques municipaux. Le matériel, actuellement entreposé dans la zone du Guéna doit être enlevé en vue de sa mise au rebus et de la récupération des matériaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés,
Par 00 voix contre – 00 abstention – 15 voix pour :
AUTORISE la cession de la tonne à eau par convention, à titre gratuit et sans frais pour la Commune ;
AUTORISE le maire à signer la convention qui demeure ci-jointe annexée (Annexe 3).

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Bernard MONTI

MAIRIE DE BILLIERS 56190

Certifié exécutoire

Billiers, le __/__/____